



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Coronavirus

Question au Gouvernement n° 2735

### Texte de la question

#### CORONAVIRUS

**M. le président.** La parole est à Mme Valérie Thomas.

**Mme Valérie Thomas.** Monsieur le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, l'épidémie de coronavirus Covid-19 gagne chaque jour un peu plus de terrain. Depuis le mois de décembre et les premiers cas apparus en Chine, et malgré une mobilisation importante des acteurs de la santé mondiale, notamment de l'Organisation mondiale de la santé – OMS –, cette épidémie ne cesse de prendre de l'ampleur. Le week-end dernier, c'est l'Italie qui s'est retrouvée touchée de plein fouet : plusieurs villes ont été isolées, plus de 250 personnes sont infectées et plusieurs décès sont à déplorer, faisant de l'Italie le pays le plus touché d'Europe. Des foyers infectieux se retrouvent désormais en Corée du Sud, au Japon, en Iran et dans plusieurs autres pays – la liste s'accroît de jour en jour. Aujourd'hui, le bilan fait état de plus de 80 000 personnes contaminées et de près de 2 700 morts, cela a été rappelé. Le virus passe désormais en transmission communautaire, ce qui rend le contrôle beaucoup plus difficile et présente le risque d'une introduction à partir d'autres foyers que la Chine.

L'ensemble des forces de notre pays – chercheurs, médecins, personnels de santé – sont mobilisées pour réagir au développement de la maladie en France. Je tiens d'ailleurs à saluer leur engagement et à rappeler que notre système est très probablement l'un des plus performants au monde pour répondre à l'urgence. Le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, est totalement mobilisé sur cette question ; il se trouve actuellement à Rome.

Alors que certains tentent de lancer des polémiques irresponsables, monsieur le secrétaire d'État, pouvez-vous nous indiquer le nombre de personnes infectées par le virus dans notre pays à ce jour ? Pouvez-vous nous exposer le plan qui pourrait être déployé en France si les cas de personnes porteuses du Covid-19 venaient à se multiplier ? Est-il notamment prévu d'isoler des parties de notre territoire où se trouveraient des foyers infectieux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.

**M. Fabien Di Filippo.** Le remplaçant du remplaçant !

**M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé.** La situation en France est stable. Depuis le 24 janvier 2020, douze cas d'infection au coronavirus ont été détectés dans notre pays. Aujourd'hui, 25 février, onze patients sont désormais guéris. Il n'y a donc, à ce jour, pas d'épidémie en France.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé. L'ensemble des services de l'État et des professionnels de santé

sont également pleinement mobilisés pour que la situation reste maîtrisée et pour que nous soyons en mesure d'agir, le moment venu. C'est important de le rappeler, car notre stratégie dépend du niveau de risque ; elle est surtout, comme le rappelait le Premier ministre, adaptable et révisable à tout moment.

Tout est mis en place pour freiner l'introduction du virus dans le territoire, notamment par le dépistage des cas possibles – nous avons augmenté nos capacités de diagnostic –, par l'isolement des malades et par le contact-tracing, comme nous l'avons fait aux Contamines-Montjoie, qui est, aux dires de tous, un cas d'école.

Si, demain, le virus commençait à circuler en France, avec des transmissions que nous n'arriverions plus à expliquer, nous pourrions être amenés à prendre des décisions visant à atténuer les effets d'une vague épidémique. Le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, le plan ORSAN REB, qui doit permettre de prendre en charge les patients, y compris en cas d'épidémie, a été activé par l'ensemble des agences régionales de santé dès le 11 février dernier. En lien avec le Premier ministre, le ministre des solidarités et de la santé, Olivier Véran, a décidé d'activer soixante-dix établissements sièges d'un SAMU – contre trente-huit actuellement – pour augmenter nos capacités de réponse.

**Mme Laurence Dumont.** Sauf dans les départements d'outre-mer !

**M. Adrien Taquet**, *secrétaire d'État*. Vous pouvez évidemment compter sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin de continuer à éviter tout risque pour notre pays. Nos concitoyens doivent être rassurés et confiants à ce sujet. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

**M. Maxime Minot.** La réponse était mal rédigée !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Valérie Thomas](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2735

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé (M. Taquet)

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé (M. Taquet)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [26 février 2020](#)